

LE VUARGNÉRAN



JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE D'YVORNE
N° 38

Juillet 2023

Edito

ALAIN BASSANG, À JAMAIS DANS NOS CŒURS ET NOS SOUVENIRS

Il nous a quittés, brutalement, ce dimanche 16 avril, dans sa 61^{ème} année. Trop tôt. L'émotion est vive, l'incompréhension totale. La douleur de sa disparition s'entremêle avec les souvenirs d'une personnalité aussi généreuse qu'attachante. Entouré d'une famille aimante, engagé pour sa commune et ses habitants, passionné par la musique et animé d'un enthousiasme débordant pour son activité professionnelle, Alain vivait au rythme des partitions qu'il avait choisi de composer et de réécrire au besoin.

Né en 1962 à Saignelégier, dans les Franches-Montagnes, il passe une enfance heureuse au Noirmont. Très vite, il découvre la musique, une histoire de famille, et intègre différentes fanfares régionales.

Le temps d'un déménagement à La Chaux-de-Fonds, Alain se lance dans un apprentissage de compositeur-typographe. Son CFC en poche, il débarque dans le canton de Vaud, au début des années 80, pour y trouver du travail. Il rejoint la fanfare de Prilly, tout en continuant à jouer dans celle du Noirmont.

Sa vie semblait bien réglée. Et cela aurait pu encore durer ainsi quelques années, mais... un ami lui propose de rejoindre les rangs de la Lyre de Vevey, car ils ont besoin d'un bon bassiste. Il y rencontrera sa future femme Carole, clarinettiste au sein de la société.

Son humour et sa joie de vivre ont eu vite fait de séduire la jeune musicienne. Si bien que quatre ans plus tard, le 25 juin 1988, c'est le mariage!

Puis arrivent trois magnifiques garçons: Loïc en 1989, Thibaut en 1991 et Antoine en 1998 qui lui donneront cinq petits-enfants, faisant la joie et le fierté de ce dynamique grand-papa.

Depuis 1992, la famille s'est installée à Yvorne.

Après avoir fait partie du comité cantonal des musiques vaudoises pendant près de 24 ans (dont dix à la présidence), puis orchestré la Fête fédérale des Musiques de Montreux en tant que vice-président du comité d'organisation d'organisation en 2016, il avait réduit ses activités musicales à la seule présidence de la fanfare d'Aigle. Parallèlement, il s'épanouit au sein de l'imprimerie PCL Presses Centrales SA en qualité de commercial.

Elu à la Municipalité d'Yvorne en 2011, Alain n'a jamais cessé de s'investir en faveur de la commune et de sa population. Il s'est notamment engagé de façon exemplaire dans la gestion du domaine viticole communal et dans la mise en valeur de ses vins.

Nous conserverons d'Alain Bassang le souvenir d'un homme bienveillant à l'égard de tous, jovial et apprécié. Son départ laisse un vide immense pour toutes les personnes qui auront eu la chance et le plaisir de le côtoyer ainsi qu'auprès des autorités et de la communauté vuargnéranes.

SOMMAIRE

Edito	1
Infos du Conseil communal	2-3
Infos de la Municipalité	3-4-5-6-7
Infos communales	7-8
Infos des sociétés locales	7
Election complémentaire à la Municipalité	8

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Gary Perret, 079 339 90 93

Impression:
Imprimerie Bach Yvorne, 024 463 21 83

Commune d'Yvorne:
tél. 024 466 25 22
site: www.yvorne.ch
e-mail: commune@yvorne.ch



Crédit photo: 24 Heures - Chantal Dervey

SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

Durant cette séance, les conseillers communaux ont:

- Assermenté M. Silvio Cibien (Arc-en-Ciel) en qualité de conseiller communal, en remplacement de M. Jean-Louis Crot, démissionnaire.
- Elu M^{me} Sarah Badan (PLR) à la Commission de gestion, en remplacement de M^{me} Oriane Engel, démissionnaire.



Silvio Cibien



Sarah Badan

- Accepté à la majorité des membres (27 oui - 3 abstentions) le **préavis municipal 01-2022: Adoption du règlement sur la distribution de l'eau.**
- Accepté à la majorité des membres (26 oui - 3 abstentions) le **préavis municipal 01-2023: Demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs EU/EC et des conduites d'eau potable et de défense incendie de la route de Lausanne – étape 1.**
- Accepté à la majorité des membres (28 oui - 1 abstention) le **préavis municipal 02-2023: Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un avant-projet de rénovation du Collège d'Yvorne.**

Prochaines séances (sous réserve de modification)

- jeudi 12 octobre 2023 à 20h00 - jeudi 16 novembre 2023 à 20h00
- jeudi 14 décembre 2023 à 20h00

SÉANCE DU 25 MAI 2023

Durant cette séance, les conseillers ont:

- Pris acte de la démission d'Arnaud Jaccoud. N'ayant plus de viennent-ensuite et n'ayant pas présenté de candidat selon la procédure de cooptation, le siège UDC reste vacant au sein du Conseil.
L'article 108 de la Loi sur l'exercice des droits politiques permet au Conseil communal une vacance d'un cinquième de ses membres, ce qui correspond à 7 sièges pour notre Conseil.
- Pris acte de la démission de Sébastien Zimmermann Biais. Son siège sera pourvu lors du prochain Conseil.
- Assermenté deux nouveaux conseillers communaux: Irfan Salkic (PLR), en remplacement d'Oriane Engel, et Jean-Luc Ansermoz (PLR), en remplacement de Jean-Luc Berdoz élu à la Municipalité et réputé démissionnaire.



Jean-Luc Ansermoz



Irfan Salkic

- Accepté à la majorité des membres présents (23 oui – 2 non – 4 abstentions) le **préavis 03-2023: Modification de l'art. 9 du Règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.**
- Accepté à la majorité des membres présents (28 oui – 1 abstention) le **préavis 06-2023: Demande de crédit pour la mise en œuvre de mesures de développement durable au terrain de football de Pré Nové.**

Communications de la Municipalité:

- **Route de Lausanne:** le Canton a pris la décision de remettre la route de Lausanne à la Commune d'Yvorne. Il y a donc des panneaux d'entrée de localité «Yvorne» sur la route de Lausanne. Cette cession

entraîne bien évidemment des frais en sus pour la Commune.

- **Groupement des samaritains d'Aigle – Yvorne – Corbeyrier:** ce groupement a été dissout pour des raisons principalement de manque d'effectif ainsi que financières.
- **Plan d'affectation communal - Avancement des travaux:** pour rappel, au mois de juillet 2022, le projet avait été envoyé au Canton pour un examen préalable. Au plus tard, au mois d'octobre 2022, la Municipalité aurait dû recevoir le retour de cet examen. Finalement, le retour de ce dernier a été renvoyé à mi-février 2023. La synthèse des différents services cantonaux comprend 48 pages qu'il s'agit maintenant d'étudier. La Municipalité met tout en œuvre pour finaliser le dossier en vue de sa mise à l'enquête.
- **Eclairage public:** certains habitants ont constaté une panne conséquente dans le quartier des Maisons Neuves et de Vers la Cour mi-avril. Peu de temps après, l'éclairage a été allumé en journée. Des publications sur les réseaux sociaux comportant des informations erronées ont été éditées. La panne était due à une boîte de dérivation qui a brûlé suite à une entrée d'eau. Les travaux ont été entrepris le jour où la panne a été annoncée à Romande Energie. Si l'éclairage est parfois allumé en journée, il s'agit certainement d'un contrôle du bon fonctionnement des lampadaires.

Les préavis municipaux, de même que les procès-verbaux de ces séances, peuvent être consultés sur le site de la Commune www.yvorne.ch (→ Officiel).

ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN!

Une fois tous les 5 ans, les Vuarnéranes et Vuarnérans élisent les membres du Conseil communal, l'organe législatif de notre village. La volonté de collaboration entre les différents partis politiques représentés – à savoir le PLR, Arc-en-ciel et l'UDC – ont conduit le Conseil communal à décider, il y a plusieurs années déjà, d'élire à sa tête un président et deux vice-présidents, issus d'un parti différent. Ils sont tous trois membres du Bureau du conseil, dont la mission est de veiller au bon fonctionnement des activités du Conseil communal. Chaque année, ce trio est renouvelé par vote soumis aux conseillers communaux et un tournoi est assuré entre les partis. Toutes les décisions importantes pour la Commune découlent donc d'un consensus et d'une collaboration profitables à tous. Il y a quelques semaines, les membres du Bureau et les responsables des partis politiques se sont réunis pour évaluer le fonctionnement du Conseil communal, modifié avec l'adoption du nouveau règlement en 2021. Faciliter l'intégration des nouveaux conseillers dans leur rôle délibérant était également au cœur des discussions. Et la question de l'avenir de cette législature a bien sûr été abordée puisque, à la suite de départs de conseillers – p. ex. établis dans une nouvelle commune – plus aucun parti ne dispose d'élus «viennent-ensuite». Pourtant, la législature se poursuit jusqu'en juin 2026! Pour les années à venir, quels défis nous attendent? Comment impliquer davantage les Vuarnéranes et Vuarnérans dans la vie politique villageoise? Est-il pertinent voire possible de maintenir le statu quo des partis ou faudrait-il envisager une liste commune d'entente villageoise dès les prochaines élections? Les réponses à ces questions seront trouvées, là encore, ensemble. Débat il y aura et je suis confiante dans le fait qu'il se vaudra sain, équilibré et socle de notre vision politique à long terme pour une Commune forte et engagée.

Claire Glauser
Présidente du Conseil communalVAGUE DE DÉMISSIONS:
LA RÉSERVE DE VIENNENT-ENSUITE EST ÉPUISEE

Nous n'avons pas encore achevé la première moitié de la législature que déjà l'absence de viennent-ensuite en remplacement de nombreux conseillers communaux démissionnaires est au cœur des préoccupations du Bureau du Conseil. Une séance de coordination/

3 Infos du Conseil communal

réflexion a eu lieu le 30 mars, réunissant le Bureau ainsi que les Présidents de partis et chefs de groupe (voir l'article « Ensemble, on va plus loin ! »).

Si le fonctionnement du Conseil est possible légalement avec 1/5^{ème} des sièges non pourvus (donc 7 à Yvorne), c'est une organisation qui n'est pas souhaitable à moyen ou long terme car elle appauvrit considérablement le débat démocratique.

Concernant la procédure d'intégration de nouveaux conseillers, il n'est pas nécessaire dans un 1^{er} temps d'organiser d'élections complémentaires (tant qu'il n'y a pas plus de 7 sièges vacants), mais toute personne intéressée à intégrer le Conseil, ayant le droit de vote communal à Yvorne, peut s'approcher d'un parti vuarnéran. Sa candidature sera soutenue par des parrains puis publiée. Une fois cette personne assermentée, elle pourra siéger officiellement au Conseil communal.

Les candidatures sont donc vivement encouragées pour s'engager dans la vie du village et avoir l'opportunité de mieux comprendre le fonctionnement de la Commune.

Infos communales

DES FRUITS ET LÉGUMES POUR CRÉER DU LIEN SOCIAL



Crédit: Les Légumes Sociaux

Des bénévoles occupés à planter des tomates la première semaine du mois de mars

9 h à 12 h.

Si mettre les mains dans la terre vous manque ou si vous souhaitez apprendre l'art du maraîchage et ses richesses, il vous est possible de venir œuvrer les vendredis contre un bon repas le midi.

Pour plus d'informations: leslegumes sociaux@gmail.com

Facebook: Les Légumes Sociaux

Au Domaine des Communailles, l'association « Les Légumes Sociaux » s'active dans le maraîchage professionnel BIO avec pour vocation la création de lien social et d'un lieu de partage bienveillant. Fruits et légumes locaux tout frais vous attendent. Il suffit de se rendre dans la plaine pour s'offrir un petit moment hors du temps. Les produits de boulangerie « Aux Pains sans peines » peuvent également être récupérés sur place. Le marché aux serres accueille ses visiteurs les mercredis de 14 h à 18 h et les vendredis de



Infos de la Municipalité

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS, UN PEU DE CIVILITÉ, SVP!



Destiné à l'origine à financer la capture et l'euthanasie des chiens errants lors des épidémies de rage, et à Yvorne aujourd'hui principalement à assurer l'entretien des poubelles canines, l'impôt sur les chiens est considéré par certains propriétaires comme une taxe les libérant de leur devoir de diligence à l'égard de leur protégé. Des témoignages de riverains excédés parviennent ainsi régulièrement à la Municipalité, qui font état de chiens qu'on a laissés sans vergogne se

soulager dans les vignes, sur la voie publique ou contre les façades des maisons.

La Municipalité tient à rappeler aux propriétaires négligents qu'ils sont passibles d'une contravention de 150 fr. s'ils abandonnent des déjections animales sans les ramasser. De façon plus générale, elle les enjoint de s'abstenir de laisser les chiens souiller les espaces publics et de respecter strictement l'intégrité des biens privés. Avant d'être une question d'ordre public, c'est une affaire d'éducation et de respect d'autrui.

Enfin, le règlement de police précise que toute personne peut dénoncer à la municipalité, à l'autorité délégataire ou au corps de police une infraction dont elle a connaissance. Le cas échéant, elle est invitée à faire sa déposition sous forme écrite.



La Municipalité d'Yvorne met au concours un poste de **marguillier de l'église d'Yvorne** à temps extrêmement partiel

Ce poste est ouvert tant aux femmes qu'aux hommes.

Description générale de la fonction :

- ==> conciergerie de l'église,
- ==> collaboration aux services de culte,
- ==> organisation des services funèbres.

Exigences requises pour occuper le poste :

- ==> disponibilité hebdomadaire pour l'entretien du bâtiment (environ 1 heure par semaine),
- ==> disponibilité les jours d'utilisation de l'église, en coordination avec la Paroisse réformée d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier,
- ==> sens de l'autonomie.

Conditions d'engagement :

- ==> contrat de durée déterminée (engagement à temps extrêmement partiel), non soumis au Règlement concernant le personnel communal,
- ==> rétribution fixée à CHF 25.-- brut de l'heure, charges sociales et indemnités de vacances non comprises.

Entrée en fonction souhaitée : de suite ou à convenir

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante :

Municipalité d'Yvorne, La Grappe 2, 1853 Yvorne

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Maxime Isoz, municipal (+41 79 351 48 25).

Cette édition du *Vuagnéran* consacre un large volet aux sujets qui occupent le travail et les réflexions de la Municipalité. Tour d'horizon des différents dicastères sous forme d'interviews.

«**Nous sommes pour l'heure encore maîtres de notre avenir.**»

Edouard Chollet, syndic en charge de l'administration générale, des finances et impôts, des vignes, de la culture et du tourisme



Vous disiez en décembre 2016 dans Le Vuagnéran que « nous devons regagner de l'autonomie financière afin d'avoir les moyens de déterminer nous-mêmes et sans contrainte extérieure l'avenir que nous voulons nous donner ». Qu'en est-il six ans plus tard ?

Edouard Chollet :

L'objectif est atteint, puisque nous bouclons l'exercice 2022 dans les chiffres noirs, et cela pour la sixième année consécutive. Nous pouvons ainsi consentir des amortissements supplémentaires, ce qui permettra de réduire une nouvelle fois notre niveau d'endettement. Cela étant, il faut rester très prudent : la conjoncture est difficile, la situation énergétique précaire et le prix de toutes sortes de ressources en nette hausse. Mon père me répétait toujours ce principe : « Gouverne ta bouche selon ta bourse ». J'essaie de l'appliquer à notre commune, et je suis gré à notre administration d'avoir mis en place un système de gestion et de contrôle très efficace à cet égard. La façon dont on établit le budget en est le meilleur exemple. Nous avons néanmoins de gros investissements devant nous, notamment en matière d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Il faut donc continuer de prioriser nos engagements et de considérer nos dépenses avec circonspection. Pour répondre à votre question : oui, nous sommes – pour l'heure du moins – encore maîtres de notre avenir.

Peut-on dire qu'aujourd'hui, pour une commune de 1000 habitants, il n'est plus possible de concilier ces exigences selon lesquelles il faut d'une part accomplir des tâches toujours plus complexes de manière efficace et professionnelle et d'autre part que ces prestations soient fournies de manière autonome, afin de garantir des prestations au plus près des intérêts des citoyens ?

C'est effectivement la quadrature du cercle. Les tâches qui nous incombent, et donc les responsabilités dont l'Etat se défait toujours plus sur les communes, nécessitent des connaissances extrêmement pointues, qu'elles soient techniques, juridiques ou administratives. 75 % des communes vaudoises comptent moins de 2500 habitants, 53 % moins de 1000, et pourtant on exige d'elles des prestations que seules des villes sont à même de fournir avec les savoir-faire opérationnels adéquats. On marche littéralement sur la tête ! Si nous parvenons néanmoins à accomplir nos tâches, c'est grâce à un engagement individuel de tous les instants, non seulement de la part de l'autorité politique, qui doit mouiller le maillot, mais aussi de celle de notre personnel, qui fait un travail admirable au quotidien, dans des conditions souvent difficiles.

Un proverbe chinois dit : « Est maître du passé celui qui sait se souvenir ; est maître du futur celui qui sait changer ». Le changement va-t-il passer par une fusion, un regroupement administratif ou autre ?

Je peine à me projeter au-delà de la législature en cours. Les rapprochements institutionnels sont le plus souvent affaire de personnes et d'opportunités. Ce que le général de Gaulle disait des Etats – « Les Etats n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts » – est en effet également applicable aux communes. Bref, dans la configuration actuelle de notre district, rien ne me paraît appelé à changer de ce point de vue dans

les trois ans à venir, ne serait-ce que parce qu'il faut être deux pour se marier... Dans ces circonstances, j'applique cet autre proverbe chinois : « Ce qui dépend de moi, je peux le faire ». Au nom de ce principe, la politique de la Municipalité s'articule autour de trois axes : les collaborations ciblées – le projet de STEP régionale en est la parfaite illustration –, le renforcement des compétences métier au sein du personnel communal et le maintien de relations ouvertes avec nos voisins.

Depuis Etacom et de nouvelles répartitions de charges entre Confédération, cantons et communes, le canton de Vaud a réussi à assainir ses finances au détriment des communes, tout du moins les mieux gérées, qui voient depuis 10 ans leur situation financière se détériorer. Si l'Union des Communes vaudoises ne cesse de tirer la sonnette d'alarme, le canton semble peu enclin à agir en faveur des communes. Le pouvoir exercé par l'Etat péjore l'autonomie communale. Comment y remédier ?

L'avant-projet de nouvelle péréquation, abrégée NPIV, est en consultation publique jusqu'au 15 juillet. Il s'agit d'un rééquilibrage plus clair et plus équitable des relations financières entre communes et Canton, mais il ne faut pas en attendre des miracles. Les nouvelles bases de calcul s'annoncent, au mieux, neutres pour notre commune. Bref, nous devons continuer de faire attention à chaque franc dépensé et d'explorer systématiquement les pistes d'économie et d'optimisation. Certains voient néanmoins se dessiner de nouvelles opportunités de fusion à travers la NPIV. Nous en jugerons le cas échéant sur la base des modélisations appropriées.

Dans le monitoring national réalisé par l'Université des sciences appliquées de Zürich et l'IDHEAP en 2021 auprès des communes suisses, il apparaît que sur une échelle de 1 à 10, les communes attribuent une moyenne de 4.6 à leur autonomie vis-à-vis de la Confédération et des cantons. A quel niveau Yverne pourrait se situer sur cette échelle ?

Je n'en ai aucune idée, parce qu'il est difficile d'objectiver cette question. Sur le seul plan financier, les coûts de la réforme policière, de la péréquation canton/communes et de la prévoyance sociale cantonale représentent aujourd'hui quelque 25 % de nos charges, une proportion sur laquelle nous n'avons strictement aucune prise. Sur le plan administratif, la perte d'autonomie communale est totale en ce qui concerne l'école, l'environnement, la gestion des eaux usées, l'aménagement du territoire ou encore la police des constructions en-dehors des zones à bâtir. Dans tous ces secteurs, l'Etat, qui jouit par ailleurs d'une capacité de blocage phénoménale, a néanmoins eu l'habileté de refléter aux communes d'innombrables tâches de contrôle et de surveillance, pensant sans doute que nous avions pour ce faire des ressources en veux-tu en voilà. En fait, il y a deux problèmes majeurs : une surabondance de normes et la propension de notre société à se dégager systématiquement des responsabilités individuelles pour les faire plutôt supporter par la collectivité.

Près de 74 % des communes misent sur le transfert des tâches à des tiers, 57 % sur des instruments de controlling... L'administratif prend un poids disproportionné pour de petites entités, c'est un fait. L'exemple des contraintes liées à l'aménagement du territoire est criant. Cette bureaucratie écrasante tend à décourager des élus qui perdent toujours davantage de prérogatives. Les démissions pleuvent durant la législature et les candidatures font défaut. Est-ce la fin d'un système ?

Clairement. S'il est à ce point détraqué et la bureaucratie si galopante, c'est aussi imputable aux choix politiques et populaires qui se traduisent en nouveaux textes de loi applicables à tous les niveaux de pouvoir. Nous souffrons en fait de suffocation législative, et pas qu'en matière d'aménagement du territoire. Sur le plan humain, je vois les choses de façon assez prosaïque : en l'an 2023, en-dehors du temps dû au travail, à la famille et aux loisirs, il n'en reste pratiquement plus pour l'engagement de milice, fût-il humblement rémunéré. En outre, si vous n'êtes pas retraité, indépendant ou collaborateur (à temps partiel) d'un employeur ouvert à un tel engagement, il est illusoire de penser pouvoir se consacrer efficacement à sa fonction de municipal dans une commune comme la nôtre. Même le corps délibérant n'attire plus guère les vocations, c'est dire ! Sans pessimisme excessif, tout cela me paraît assez préoccupant, alors que servir sa commune et ses concitoyens devrait être une expérience plutôt stimulante.

«La Municipalité ne rendrait pas service aux citoyens en autorisant des travaux contrevenant aux autorisations cantonales nécessaires.»

Isabelle Derégis, municipale en charge de l'urbanisme et de la police des constructions



Vous êtes en charge de la police des constructions depuis quelques années maintenant. Quel bilan pouvez-vous en tirer ?

Isabelle Derégis: C'est un domaine très intéressant et enrichissant qui m'a permis de développer mes connaissances sur de nombreux sujets étroitement liés aux constructions. Il est parfois aussi très frustrant car nous aimerions évidemment pouvoir contenter les vœux des

propriétaires mais les dispositions légales restreignent énormément l'autonomie communale. En l'occurrence, c'est un domaine très réglementé et complexe qui nous laisse peu de liberté. Je le regrette.

Justement, une certaine frange de la population déplore le manque de souplesse de la Municipalité en la matière. N'est-elle pas trop taillonne ?

Dans police des constructions, il y a le mot « police », et cette mission-là n'est effectivement pas très plaisante, cela d'autant plus qu'elle prend de plus en plus le pas sur les aspects de conseil et d'accompagnement. Cela étant, la Municipalité a prêté serment et n'a pas d'autre choix que de faire appliquer les lois et règlements, même si ceux-ci semblent parfois trop contraignants, incompréhensibles ou contraires au bon sens. Il s'agit aussi de veiller à la préservation du droit des tiers. Dans certains cas toutefois, la Municipalité peut accorder une dérogation au règlement communal, après avoir mesuré les conséquences, qui ne doivent pas aggraver ou péjorer la situation du voisinage. Une pesée d'intérêts fine doit alors être établie. La Municipalité ne peut, en aucun cas, accorder une dérogation à une loi cantonale.

Depuis quelques années, nous avons mis en place, en étroite collaboration avec le secrétaire municipal, une structure pour optimiser le traitement des dossiers. Pour les examiner, nous tenons en principe une séance hebdomadaire avec un architecte-conseil et ancien technicien communal. En outre, plusieurs formulaires, disponibles sur le site internet communal, ont été créés pour faciliter les démarches des propriétaires souhaitant procéder à des travaux de transformation ou de construction de minime importance. Afin de garantir l'égalité de traitement, les mêmes procédures sont appliquées à l'ensemble des administrés.

Malgré cela, il demeure difficile de trouver la bonne ligne pour amener un dossier à terme à la satisfaction du citoyen, les exigences des différents services cantonaux étant parfois difficilement perceptibles. Il nous est par exemple régulièrement reproché de solliciter un préavis cantonal (en particulier hors de la zone à bâtir) alors que cela nous est imposé. A contrario, les mêmes citoyens nous reprochent de ne pas le faire lorsque cela n'est pas obligatoire... Quoi qu'il en soit, devoir suivre ces procédures n'est pas forcément agréable pour nous non plus, car beaucoup trop d'énergie est dépensée afin de régler des aspects administratifs ou juridiques, alors que celle-ci pourrait être mise à meilleur profit dans des projets plus attrayants pour le développement de notre commune. C'est regrettable, mais c'est une conséquence directe du fonctionnement de notre société.

Est-ce que l'on peut dire que la qualité de l'environnement bâti constitue une contrainte supplémentaire pour Yverne ?

Incontestablement. Vivre dans un écrien renforce encore les normes architecturales applicables. Il faut savoir que notre commune est tou-

chée par plusieurs mesures de protection, notamment l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), ce qui complexifie – qu'on le veuille ou non – les procédures. Ces inscriptions ne sont pas le fait de la Municipalité actuelle. Elles ont été décidées en son temps au niveau fédéral ou cantonal, peut-être avec l'aval tacite des autorités communales de l'époque.

Il en va de même hors de la zone à bâtir: la commune n'a quasi aucune compétence en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) et doit transmettre le dossier au canton dès qu'il y a ne serait-ce qu'un changement de matériaux ou de teinte! Finalement, dans bien des cas, nous faisons uniquement le lien – ou le punching-ball, c'est selon – entre le citoyen et les services cantonaux concernés.

De vous à moi, un petit accommodement pourrait tout de même être toléré de temps à autre, non ?

On entend parfois « On est chez nous, on fait comme on veut ». La Municipalité ne rendrait pas service aux citoyens en autorisant des travaux contrevenant aux autorisations cantonales nécessaires, bien au contraire. Tôt ou tard, le canton mettra le doigt sur les travaux illégitimes, parfois même dans le cadre d'une procédure qui n'a rien à voir avec la police des constructions. C'est arrivé plusieurs fois ces cinq dernières années. Même dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal en cours, le canton a découvert plusieurs aménagements non autorisés, c'est dire! Et l'autorité cantonale peut exiger la remise en état – volontaire ou non - des travaux illégitimes. Les conséquences peuvent être considérables, voire désastreuses pour les propriétaires qui auraient engagé des frais pour la réalisation des travaux, parfois de bonne foi avec l'aval de la commune, et qui devraient ensuite avoir à en financer la démolition. Notre devoir est précisément de les mettre en garde contre ce genre d'errements, même si je peux comprendre leur frustration. Actuellement, plusieurs dossiers litigieux concernant notre commune sont en cours d'examen auprès du canton, plongeant les propriétaires dans une incertitude juridique très lourde et la commune face à ses responsabilités.

Les autorités encouragent les citoyens à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Compte tenu du contexte actuel, les procédures sont-elles allégées ?

Non, au contraire, et je trouve que l'on tombe là un peu dans l'aberration.

Par exemple, alors que nous devrions favoriser la modernisation des chauffages, comment expliquer aux citoyens que le préavis de la Direction générale de l'environnement (DGE) est obligatoire pour toute installation de pompe à chaleur depuis juin 2020, et qu'il ne peut être obtenu que dans le cadre d'une demande classique de permis de construire? C'est clairement disproportionné.

Ou encore, comment expliquer à un citoyen que, selon le préavis de l'autorité cantonale compétente, il ne peut pas procéder à une isolation périphérique, hors de la zone à bâtir, sous prétexte que cela va modifier l'aspect du bâtiment, alors que, compte tenu de l'urgence climatique, cela devrait n'être qu'une formalité.

De même pour les installations solaires, dès que le bâtiment est situé dans un périmètre inscrit à l'ISOS A ou à l'IFP – ce qui est majoritairement le cas dans notre commune –, la remise du formulaire d'annonce simplifiée n'est pas suffisante. Une demande d'autorisation de construire doit être établie en bonne et due forme par un professionnel, et une circulation cantonale doit avoir parfois lieu en fonction du degré de protection du lieu d'implantation.

Toutes ces procédures ne sont pas faites pour encourager les propriétaires à prendre les mesures énergétiques qui s'imposent. Elles ne font que prolonger inutilement les délais, et entraîner une augmentation de coût substantielle pour les propriétaires. La pratique va malheureusement à l'encontre des discours politiques.

« Nous avons de la chance à Yvorne d'avoir une eau d'une qualité irréprochable. »

Eric Minod, municipal en charge des eaux, de l'assainissement, des espaces verts, des routes et des travaux



Comment se portent le réseau d'eau et les infrastructures d'assainissement ?

Eric Minod: Ces réseaux nous occupent beaucoup en ce moment. Pour l'assainissement, nous travaillons en fonction de la future STEP de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région d'Aigle (AERA). La loi nous oblige à mettre en séparatif les quartiers dans lesquels les eaux sont encore évacuées dans un système unitaire, notamment la route de Lausanne et Vers Morey. L'étude concernant Vers Morey devrait être lancée courant 2024 et les travaux suivent après l'aval du Conseil communal. Parallèlement à cela, un nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux est en préparation.

D'autres chantiers importants sont-ils prochainement prévus ?

L'état du réseau est, dans son ensemble, satisfaisant. Les travaux les plus urgents sont le changement du réservoir de Versvey et le recaptage de nos sources plus en profondeur pour retrouver les débits minimaux d'étiage en période de sécheresse. La priorité porte sur les sources de Rouge Terre dont l'étude arrive à son terme. Un préavis municipal sera présenté prochainement.

L'étude du réservoir de Versvey a pris du retard en raison d'un projet de régionalisation. L'idée de ses promoteurs est de relier les réseaux de Lavey à Villeneuve. Un ouvrage d'une telle ampleur s'accompagne forcément de son lot de contraintes techniques et l'axe Aigle-Roche n'y échappe pas. Le chantier de Versvey doit être repensé en tenant compte de nouveaux paradigmes. Une décision va être prise rapidement afin de ne pas trop retarder ce remplacement.

L'un des défis pour une collectivité est de mettre en place un réseau d'eau plus résilient pour faciliter, en tout temps et en suffisance, l'accès à une eau de qualité pour tous et toutes. Comment y contribuer ?

Nous avons la chance d'avoir à Yvorne une eau d'une qualité irréprochable. La majorité arrive gravitairement, ce qui évite des pompes gourmandes en électricité. Notre réseau est composé de nombreux captages garantissant un approvisionnement sûr. En cas de problème sur un captage, celui-ci est mis en décharge et les autres prennent le relais. Le seul inconvénient est le prix de l'entretien de ce réseau complexe.

Le nouveau règlement qui vient d'entrer en vigueur nous permettra de financer l'entretien de toutes nos infrastructures et les travaux projetés. Un dépliant didactique est en cours d'élaboration pour expliquer tous ces changements.

Je ne peux que recommander à toutes et tous de faire un effort pour économiser cette précieuse ressource. La Commune a d'ores et déjà pris les devants en étudiant un nouvel arrosage pour le terrain de foot, beaucoup moins énergivore, ainsi que la modification de certains massifs de fleurs gourmandes en eau.

« Nous allons refaire le parking de la Couronne avec davantage de places à disposition. »

Maxime Isoz, municipal en charge des bâtiments et de la sécurité



Des mesures ont été prises pour réglementer le stationnement. Avec quels effets ?

Maxime Isoz: Au niveau du Torrent, la limitation de temps de parcage avait pour objectif d'éviter les véhicules tampons occupant l'espace public du lundi matin au vendredi soir. Les conducteurs ont mis du temps à s'en accommoder, mais les infractions régressent, fort

heureusement, même si quelques irréductibles rechignent toujours à mettre leur disque de stationnement et sont amendés. Que ce soit sur cette place, au Collège ou ailleurs, je ne peux que recommander aux automobilistes de placer leur disque de stationnement avec la flèche placée sur l'heure d'arrivée effective.

Le manque de places de parc est récurrent depuis des années. La Commune s'emploie à trouver des solutions, au cas par cas. Où en est-on ?

Nous allons sous peu refaire le parking de la Couronne avec cinq places de parc supplémentaires à la clé. Certaines pourront être louées, avec priorité aux habitants des Maisons Neuves. En effet, afin de sécuriser la rue traversante du village, le projet de la Municipalité prévoit une bande longitudinale pour piétons afin que ces derniers puissent enfin se déplacer en site propre. Conséquence de ce rétrécissement de la chaussée: il sera désormais interdit d'y parker. La pose de potelets et de bacs à fleurs servira également à ralentir le trafic. Les arrêts pour charger et déposer des personnes ou marchandises resteront autorisés.

Cela va-t-il suffire pour répondre aux besoins ?

D'autres places seront marquées en face de l'Association viticole, ainsi que sur la place du Torrent, le long de la ruelle devant le bâtiment du feu, qui sera désormais en sens unique. Les arrêts de bus seront modifiés en conséquence et adaptés pour les handicapés.

La réalisation d'un micro-parking à Vers-Monthey figure également au plan des investissements, en principe pour 2024.

Nous essayons aussi de résoudre les problèmes posés par l'absence de limitation de parcage le long du Boulevard. Des voitures y stationnent parfois pendant plusieurs semaines d'affilée. Le canton, qui est propriétaire de la plus grande partie de ce tronçon, entend dès lors y limiter la durée de stationnement. Des discussions bipartites sont en cours afin de ne pas avoir plusieurs régimes de stationnement sur cet axe.

Des multiples solutions sont donc esquissées pour étoffer l'offre de stationnement à Yvorne et répondre autant que possible aux besoins. Nous observons toutefois que grâce au nouveau système de desserte des Transports publics du Chablais, et de MobiChablais en particulier, le nombre de véhicules tend à diminuer sur notre territoire.

Moins de voitures, mais davantage de véhicules électriques. Allez-vous installer des bornes de recharge ?

Oui. Quelques places sont à l'étude, à la Couronne et sur la place du Torrent.

RÉORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ

Suite à l'élection tacite de M. Jean-Luc Berdoz à l'exécutif vuarnéran (voir p. 8), la Municipalité a siégé pour la première fois dans sa nouvelle composition en date du 17 mai.

A cette occasion, elle a procédé à une redistribution partielle des dicastères pour le reste de la législature 2021-2026.

CHOLLET Edouard	PLR Les Libéraux-Radicaux, Syndic
Administration générale	Personnel communal
Finances et impôts	Service informatique
Vignes	Finances
Culture et tourisme	Impôts
	Promotion économique
	Domaine viticole
	Culture
	Tourisme
BERDOZ Jean-Luc	PLR Les Libéraux-Radicaux
Mobilité	Transports publics
Forêts	Forêts
Ecoles	Chemins pédestres
Société	Politique énergétique et développement durable
Durabilité	Eclairage public
	Ecoles
	Santé publique
	Affaires sociales
	Relations associatives, paroissiales et intergénérationnelles
DERÉGIS Isabelle	PLR Les Libéraux-Radicaux
Urbanisme	Vice-syndic 2025-2026
Police des constructions	Urbanisme
	Dangers naturels
	Information du territoire
	Police des constructions
	Campings
ISOZ Maxime	PLR Les Libéraux-Radicaux
Bâtiments	Vice-syndic 2023-2024
Sécurité	Bâtiments communaux
	Conciergerie
	Terrains de sport
	Police
	Défense incendie
	Protection civile
	Stand de tir intercommunal
	Circulation et stationnement
	Signalisation routière
MINOD Eric	PLR Les Libéraux-Radicaux
Eaux	Vice-syndic 2024-2025
Assainissement	Distribution de l'eau
Espaces verts	Réseaux d'eaux usées et d'eaux claires
Routes et travaux	Épuration / STEP
	Gestion des déchets
	Parcs et jardins
	Cours d'eau et fontaines
	Cimetière et inhumations
	Terrains agricoles
	Travaux routiers
	Voirie

MARCHÉS D'YVORNE UN RENDEZ-VOUS À VOTRE IMAGE

Dans la dernière édition de ce journal, l'occasion a été donnée à la population vuarnéranne de donner son avis sur les Marchés d'Yvorne, désormais bien installés dans la vie du village de mai à octobre. Plusieurs dizaines de réponses au sondage sont parvenues aux organisateurs! Le comité, qui se renforce avec l'arrivée d'un quatrième membre en la personne de Quentin Gugelmann, s'est donc penché cet hiver sur les avis, propositions, remarques, critiques qui lui sont parvenus. Objectif: façonner les marchés pour qu'ils répondent toujours plus aux souhaits de chacun. Tout cela avec la précieuse collaboration des commerçants investis dans l'aventure, pour la plupart, depuis déjà sept ans. L'édition 2023 offrira donc un certain nombre de nouveautés. L'horaire tout d'abord: désormais, le marché se tiendra de 9 h à 13 h sur la place du Torrent. Puis, c'est l'atmosphère toute entière du marché qui sera dynamisée avec la présentation, à chaque marché, d'un nouvel artisan ou d'une société du village, de la région. Deux grandes nouveautés parmi d'autres, dont les organisateurs se réjouissent de vous faire profiter. Reste que l'ingrédient absolument indispensable pour rendre ce moment chaleureux, riche en convivialité et rencontres, c'est votre présence. Venez au marché, faites-le vivre et continuez à le façonner à votre image!

Les dates des Marchés d'Yvorne 2023

- 8 JUILLET
- 12 AOÛT
- 9 SEPTEMBRE
- 14 OCTOBRE

NOUVEL HORAIRE : DE 9 H À 13 H



Sociétés locales

LA BALADE DU RESSAT A BESOIN DE VOUS!

Provy, Promotion des Vins d'Yvorne, recherche 1 ou 2 personnes ayant l'âme décoratrice pour agrémenter le parcours de la balade du Ressat qui se déroulera le 22 octobre 2023 ainsi que des personnes prêtes à officier comme guide lors de cette balade.

Merci de prendre contact à info@yvorne-provy.ch ou au 079 508 01 24.



LES PÂTISSIERS D'YVORNE VOUS REMERCIENT

« Suite à des ventes de pâtisseries aux Marchés d'Yvorne, nous avons eu la chance de réaliser un cours de cuisine accompagnés de Philippe Ligron.

Nous remercions de tout cœur nos généreux donateurs pour leur soutien nous ayant permis de se lancer dans cette aventure emplies de saveurs! »

Les pâtissiers d'Yvorne, groupe de jeunes Vuarnérans (7 à 12 ans) passionnés de cuisine: Alexandre, Alix, Célia, Ciara, Florent, Jonathan, Julien, Natéo, Nathan, Sacha et Titouan.



ELECTION COMPLÉMENTAIRE À LA MUNICIPALITÉ JEAN-LUC BERDOZ ÉLU TACITEMENT

Le corps électoral communal était appelé aux urnes dimanche 18 juin 2023 pour repourvoir le siège laissé vacant à la suite du décès tragique du Municipal Alain Bassang.

Une seule liste intitulée « PLR Les Libéraux-Radicaux Yvorne », comportant le nom d'un candidat a été déposée dans les délais légaux, soit le lundi 8 mai 2023 à 12h00. Par conséquent, le bureau électoral a proclamé Monsieur Jean-Luc Berdoz - né le 15 septembre 1961, originaire de Rossinière (VD) et installé avec sa famille à Versvey depuis 2015 - élu tacitement Municipal pour la suite de la législature 2021-2026.

« Je suis entré au Conseil communal d'Yvorne en 2021. Cette courte expérience m'a encouragé à me proposer à la Municipalité pour représenter le monde agricole, le hameau de Versvey ainsi que mes idées et celles de ceux qui voudront bien me partager les leurs », souligne cet agriculteur de formation qui exerce également la profession de moniteur de conduite auto et moto.



Jean-Luc Berdoz, accompagné de sa fille, lors de son assermentation le 16 mai au bâtiment de la Grappe.

PROTECTION DU VIGNOBLE NOUVELLE MÉTHODE DE CHASSE AUX PAPILLONS NUISIBLES



Le « Puffer », diffuseur de phéromones

Vous avez probablement remarqués lors de vos promenades dans le vignoble de grands piquets avec des « Puffers ». Ce procédé permet de lutter contre les vers de la grappe qui jusqu'à présent était faite avec des capsules que l'on mettait dans la vigne. Il provoque une confusion sexuelle, c'est-à-dire qu'il perturbe la phase de rapprochement des papillons mâles et femelles par l'émission de phéromones la nuit, au moment des vols, qui reproduisent la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle. L'effet n'est ressenti que par ces papillons dont les larves ravagent la vigne.

Les installations sont placées au mois d'avril et enlevées à l'automne. Cette nouvelle méthode, également reconnue en agriculture biologique, permet d'être plus respectueuse de l'environnement car elle ne laisse aucun déchet, permet le recyclage des bonbonnes et, surtout, évite le recours aux insecticides.